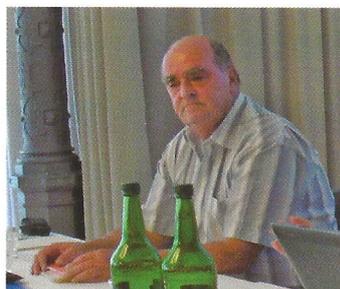


Billet du président



Le raz-de-marée des partis des Verts bouscule le Parlement

Jamais encore depuis les premières élections à la proportionnelle de 1919, un parti n'avait gagné autant de sièges à la fois que les Verts et jamais encore autant de femmes n'avaient été élues. C'est historique !

Après des mois de campagne, les dés sont jetés et le vin est tiré. Il a un goût un peu amer pour les partis qui ont fait la Suisse depuis des décennies, à droite comme à gauche. Suite aux grandes manifestations sur le climat, les partis Verts les ont tous bousculés. A l'échelle suisse, les gains en sièges des partis verts représentent un petit séisme. Il sera donc impératif aux partis de la droite traditionnelle, mais aussi à la gauche, de revoir leur copie en matière d'écologie ou, pour le moins, de mieux mettre en exergue les points de leur programme respectif en la matière. A force de semer aux jeunes qu'il faut aller voter pour faire bouger les choses, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ont entendu le message. Le grand frisson qui parcourt le monde politique après ces élections va leur donner des idées et c'est tant mieux !

Ces élections marquent aussi la fin de l'hégémonie du clan UDC/PLR au Conseil national qui a usé et abusé de sa majorité au cours de la dernière législature. Tous les grands projets sociaux du moment, que ce soit pour la prévoyance vieillesse et professionnelle ou pour la santé, ont été mis de côté par une majorité de barrage. Le nouveau Parlement, qui a glissé au centre gauche, aura pour tâche de débloquer la situation, car, il faut le dire, il y a urgence en la demeure. Même si l'AVS est encore en situation financière qui lui permet de voir venir, puisqu'elle s'appuie sur une fortune confortable, il est indéniable que des mesures doivent être prises pour assurer les rentes du futur. Les "baby-boomers" comme on les appelle, c'est à dire ceux qui sont nés entre les années 1955 à 1965, arriveront à l'âge de la retraite à partir de 2020. Ces personnes passeront donc du statut d'actif à celui de rentier. Cette évolution démographique

demande donc davantage d'argent pour le premier pilier. Le Conseil fédéral a bien sorti un projet prometteur, mais il contient une exigence d'égalité de l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes à 65 ans qui aura du mal à convaincre le nouveau Parlement compte tenu de sa composition. Il devra donc revoir sa copie afin de compenser davantage les rentes de celles et ceux qui tirent la langue à chaque fin de mois.

Dans la prévoyance professionnelle c'est avant tout les rendements financiers misérables depuis des années des fonds placés par les caisses de pensions qui rendent une réforme indispensable. En instaurant le 2ème pilier, tout le monde s'accordait à dire que les rendements financiers feraient office de troisième contributeur. Or, ces dernières années, ils sont si faibles que les caisses de pensions ne parviennent plus à assurer le minimum pour le maintien des rentes. Il faut donc une réforme globale transparente et équilibrée qui parvienne à restaurer la confiance des citoyennes et citoyens. Le compromis trouvé entre les représentants patronaux et syndicaux est une piste intéressante qui garantit le maintien des rentes et donne un espoir de sauver la prévoyance professionnelle d'un marasme programmé.

Le domaine de la santé qui représente l'une des préoccupations majeures de la population doit aussi être attaqué de front, car le peuple n'en peut plus de subir les augmentations de primes régulières et tellement difficiles à digérer pour les personnes les plus vulnérables. Une réforme de la LAMAL (loi sur l'assurance-maladie) s'impose donc dans ces prochaines années et le nouveau Parlement aura du pain sur la planche pour trouver les bonnes solutions.

En ce qui concerne la question européenne, le rééquilibrage du parlement ne devrait pas avoir beaucoup d'impact, tant les forces politiques sont divisées à ce sujet. Il reste à espérer que l'accord-cadre

institutionnel négocié avec l'UE permettra de renforcer la protection des salaires. Pourtant la balle est dans le camp des électeurs qui se prononceront l'année prochaine sur l'initiative de l'UDC contre la libre circulation des personnes. L'acceptation de cette initiative mettrait fin à la discussion. Une première bataille aura lieu en décembre au parlement qui est invité à approuver une nouvelle contribution de 1,3 milliard de francs à l'élargissement de l'UE.

Tels sont les grands thèmes que le nouveau Parlement aura à débattre et à résoudre, mais ce ne sont pas les seuls, la fiscalité devra être revisitée, la mobilité réclamera des milliards d'investissements,

la migration, certes en baisse, posera néanmoins son lot de problèmes à résoudre, la mise en oeuvre d'une vraie politique familiale avec les mesures propres à favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie privée devra être au centre des préoccupations des parlementaires.

La nouvelle législature s'annonce donc passionnante et nous souhaitons à nos nouveaux représentants de la clairvoyance dans leurs décisions, de l'ouverture dans leurs idées et surtout, qu'ils n'oublient jamais qu'ils sont élus pour décider du bien-être de leurs concitoyens et concitoyennes.

Michel Pilonel

L'organisation de manifestations pour le climat par Internet? Energivore!

Depuis quelques mois, les jeunes sont dans la rue pour demander aux politiciens de décréter l'urgence climatique. Il y a notamment le reproche sous-jacent fait aux générations précédentes d'avoir abusé des ressources naturelles. Ce qui est compréhensible. Toutefois les jeunes générations ne sont également pas exemptes de tout reproche, si on considère la consommation énergétique mondiale d'Internet et du web. Il ne s'agit pas de désigner des boucs émissaires mais de réaliser que chacun a sa part.

Internet est le réseau mondial interconnectant de plus de 90'000 réseaux et fonctionnant avec la commutation de paquets (le réseau téléphonique historique fonctionne avec la commutation de circuits). Les principes ont été présentés lors de l'AD de la FSR du 4.6.2019 à Sion de la FSR. Le web (pour World Wide Web ou toile mondiale) utilise Internet pour donner accès aux ordinateurs («data centers» ou centres de données) qui contiennent les informations qui peuvent être par ex. des textes, des images, des sons, des liens. Des protocoles informatiques spécifiques sont utilisés et ces ordinateurs peuvent être atteints par leur adresse spécifique. Habituellement la source visée est atteinte à l'aide des moteurs de recherche.

La consommation énergétique concerne donc trois éléments: Internet, les centres de données et les utilisateurs. En 2017, Greenpeace estimait la consommation énergétique de l'usage d'Internet à 7% de toute l'électricité mondiale et elle pourrait atteindre 20% en 2020. Un appel peut parcourir des milliers de kilomètres pour atteindre le centre de données concerné. Les centraux utilisés par Internet nécessitent également de l'électricité.

Les centres de données sont plus gourmands car ils doivent notamment être refroidis. C'est une des raisons pour laquelle de nombreux centres sont situés en Islande. En outre, selon les domaines, les mêmes sources sont dupliquées et mutualisées pour être disponibles en cas de problèmes. Aux Etats-Unis, des centrales nucléaires servent uniquement à alimenter ces centres. Enfin l'utilisateur est également une source de consommation élevée, non seulement pour l'alimentation de son ordinateur et de ses périphériques, mais pour la navigation sur le réseau et le stockage de ses données. On estime qu'un internaute moyen consomme 365 kWh (365 000 Watts/heure). Un simple selfie consomme autant que 3 ou 4 ampoules basse consommation de 20 watts allumées pendant une heure.

Au niveau mondial, après la Chine et les Etats-Unis, le troisième consommateur est Internet avec 1500 TWh (T pour Tera = 1 million de millions). Ce qui fait grimper la consommation: regarder un film en streaming, visionner une courte vidéo sur un site, écouter de la musique en ligne, naviguer sur des sites où il y a beaucoup d'images, conserver ses mails sur l'équipement principal, etc.).

Comment organiser des manifestations de jeunes, si ce n'est par les réseaux sociaux? Bref, on est tenté de dire: match nul, balle au centre!

P. Lässer

Sources: Total DirectEnergie, Greenpeace (étude Clicking Clean), wikipedia, L. Julia L'IA n'existe pas

RETRAITE ET LOGEMENT DES SENIORS

Rappelons qu'en 2016, 1,5 million de personnes étaient âgées de 65 ans et plus en Suisse. Pour 2045, les scénarios de l'Office fédéral des statistiques prévoient que plus de 2,7 millions d'habitants feront partie de ce groupe d'âge.

La population va donc vieillir rapidement lors de ces prochaines décennies et quel sera l'impact de cette évolution sur le logement

des aînés? Pour ceux qui sont propriétaires de leur logement, le passage à la retraite soulève la question du financement du logement, des besoins en matière de logement et du mode de vie. Dès lors, il convient de s'interroger sur la question du déménagement vers un logement plus petit et plus pratique, sachant que le revenu diminue et restreint la capacité financière des seniors.

Une étude dont l'éditeur est l'Office fédéral du logement et le mandataire ZHAW School of Management and Law, publiée en avril 2019, s'interroge sur la viabilité du logement des seniors et plus précisément comment fonctionnent les propriétaires de plus de 50 ans? Comment garantir à long terme le logement des aînés, propriétaires de leur logement? A noter, et ce n'est pas négligeable, que la valeur émotionnelle du logement acquis est importante, car elle est liée aux souvenirs de la vie familiale et sociale, en particulier si des enfants y ont vécu.

Cette étude a révélé que les considérations financières ne revêtent qu'une importance restreinte dans la prise de décision de vente ou de legs et que **la raison principale qui pousserait les propriétaires à vendre ou à léguer serait plutôt la trop grande**

taille du logement. De plus, cette étude fait aussi ressortir que la part des personnes âgées qui étaient disposées à vendre s'élevait à 26% alors que la tendance de celles et ceux qui préféreraient léguer le logement atteint 71%. Toutefois, il convient d'ajouter que l'intention de se séparer de son logement s'accroît en cas d'événements tels que le décès du partenaire ou la nécessité de recevoir des soins infirmiers lourds.

Heureusement, aujourd'hui, il est fait mention d'appartements modulables, qui s'adaptent à la situation familiale et à l'état de santé de ses occupants. Malheureusement, de tels logements sont encore rares sur le marché.

Christiane Layaz, Fédération vaudoise des retraités

Mobilité physique des seniors

L'Association transports et environnement («ATE») vient de publier le « Guide des véhicules électriques pour seniors ». Il présente différents types de véhicules électriques conçus pour les seniors ou les personnes à mobilité réduite. Ce ne sont pas les véhicules automobiles mais les petits véhicules électriques, comme le fauteuil roulant motorisé, le cyclomoteur léger ou le motorcycle léger. Ces véhicules sont habituellement à trois roues. Les règles de circulation spécifiques (par ex. sur le trottoir, en zone piétonne, etc.) ainsi que le stationnement et les permis de circulation nécessaires, entre autres, sont indiqués. Des conseils sont également prodigués. Cette brochure répond à nombre de questions relatives à l'utilisation de tels véhicules.

Une autre publication («Être et rester mobile») rappelle les règles de base (par ex «voir et être vu») pour être mobile, que l'on se déplace en voiture, à pied ou avec des transports en commun. Les

différentes possibilités sont évoquées, même celles que l'on connaît le moins comme le service des transports de la Croix-Rouge. Les différentes possibilités d'acquies un billet CFF sont expliquées ainsi qu'un aperçu des offres tarifaires régionales ou nationales. Cette publication comprend 135 conseils sur le thème de la mobilité.

La lecture de ces deux publications est à coup sûr profitable.

Elles peuvent être commandées gratuitement par courriel à ate@ate.ch ou sur le site www.ate.ch/themes (thèmes ---> publications). Elles sont disponibles dans les langues officielles. Le site web indique également d'autres publications sur le thème de la mobilité, susceptibles d'intéresser non seulement les parents mais également les grands-parents s'occupant de leurs petits-enfants.

P. Lässer

Seniors et Employabilité

Parmi les nombreux défis identifiés et pris en compte dans la thématique des seniors, il en est un qui a émergé plus récemment, celui de l'employabilité des seniors; par employabilité on désigne l'aptitude permettant d'acquies des capacités, de se maintenir et de se développer au travail; pour ce qui est de la notion de senior, elle peut se délimiter de 50 ans à bien plus de 65 ans, soit le troisième tiers de carrière et l'âge de la retraite pris dans la continuité.

Pro Senectute Valais a invité au printemps 2018 les partenaires faitiers de l'économie et de l'emploi (CCI – UVAM – USV – HR Valais) et les partenaires institutionnels (ACVS – FVR – Pro Senectute) à se fédérer pour mettre en commun leurs préoccupations et les questionnements concernant l'entreprise et l'employé, mais aussi le retraité, dans une approche de concertation, de coopération et d'innovation. Le groupe s'est renforcé avec la participation de l'Université de Lausanne pour la gestion des démarches de recherche.

Citons cinq axes de travail prioritaires en cours:

- Recueil de Bonnes Pratiques auprès des entreprises et d'employés du canton ;
- Promotion des prestations de préparation à la retraite;
- Identification des ressources et prestations ouvertes et/ou spécifiques aux seniors;
- Affinage des données statistiques (par ex. nombre de seniors de plus de 65 ans qui travaillent) et mise en place d'outils de monitoring;
- Préparation de données d'information-promotion aux différents publics ciblés.

Les défis sont nombreux, il s'agit d'analyser et de comprendre, d'inciter à la prise de conscience et au débat, d'informer et de proposer des approches nouvelles basées sur la responsabilité, l'implication et l'efficacité individuelle et collective.

2020 va voir la médiatisation publique des travaux en cours...

Sion, octobre 2019

Christian Bonvin, vice-président
Fédération valaisanne des retraités

Imposition fiscale, le vent tourne-t-il ?

Les règles pour l'imposition de firmes multinationales vont selon toute vraisemblance être modifiées au plan international. Une récente proposition de l'OCDE, faisant actuellement l'objet d'une consultation publique, consiste à réattribuer une fraction des bénéfices et des droits d'imposition correspondants aux pays et aux juridictions dans lesquels les entreprises multinationales ont leurs marchés. Elle garantirait que les entreprises multinationales qui exercent d'importantes activités dans des juridictions où elles n'ont pas de présence physique seraient imposées dans ces juridictions, via la création de nouvelles règles établissant le lieu où l'impôt doit être payé (règle dite "du lien") et sur quelle fraction des bénéfices elles devraient être imposées (règle de "répartition des bénéfices"). Au départ, le but était d'imposer avec cette nouvelle approche les multinationales dans le domaine numérique (en particulier les GAFA - Google, Apple, Facebook, Amazon, auxquels il est logique d'ajouter Microsoft, IBM et Netflix). Il est probable que les nouvelles règles seront applicables également aux BATX (l'équivalent chinois des GAFA: Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi). Pour ces groupes, les nouveaux principes pourraient s'appliquer assez rapidement. Des pays, dont la France, ont déjà pris des mesures pour une taxation nationale du bénéfice de ces groupes en 2020.

Les travaux ont évolué dans le sens de l'extension de ces principes à d'autres catégories de firmes multinationales. Cette partie du projet fera certainement l'objet de négociations animées entre les pays de l'OCDE. Parmi les pays perdants, on trouve une série de "petits" pays dont la Suisse. Cette dernière pourrait perdre annuellement plusieurs milliards de substrat fiscal pour la Confédération et autant pour l'ensemble des cantons et des communes. Il suffit de songer aux multinationales suisses qui réalisent une grande part de leur

chiffre d'affaires à l'étranger. On peut citer les firmes pharmaceutiques, mais également des groupes comme Nestlé, dont le chiffre d'affaires en Suisse est de l'ordre de 7% du montant total.

Certes, le dernier mot n'est pas dit, mais la tendance est claire. Même si la situation retenue n'est pas finalisée, il est par contre certain que notre pays sera plutôt du côté des "perdants". Les chiffres évoqués sont vertigineux dans une première estimation parue dans la presse. Il est possible que la méthode finalement retenue sera quelque peu édulcorée. Par contre, la Confédération verra ses recettes diminuer. Ce qui ne manquera pas d'alimenter les discussions relatives aux recettes et aux dépenses. En mettant en regard cette diminution de recettes et les nouvelles dépenses prévisibles dans le domaine de la prévoyance vieillesse notamment, on peut s'attendre à des débats animés. Par exemple la situation financière de l'AVS se dégrade rapidement depuis plus de dix ans. Depuis 2014, le produit des cotisations salariales et les contributions des pouvoirs publics ne suffisent plus à financer les rentes en cours. En 2018 le déficit s'élevait à 1,039 milliard de francs. Ce problème s'aggravera à partir de 2020 avec le départ à la retraite des personnes nées durant les années à forte natalité. Le financement additionnel de 2 milliards de francs par an octroyé dans le cadre de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) permettra de réduire le déséquilibre mais pas de le combler entièrement. La lacune de financement reste de 26 milliards de francs jusqu'en 2030. Avec le projet AVS 21, le Conseil fédéral propose différentes mesures tant pour les recettes que pour les dépenses.

P. Lässer

(Sources: OCDE, communiqué de l'OFAS du 20.08.19 pour l'AVS)

Brèves

Dans un avenir très proche, les personnes de plus de 50 ans seront en majorité en Suisse. Dans déjà dix cantons, il y a plus de 65+ ans que d'enfants et de jeunes 20-. La situation pourrait devenir tendue politiquement, mettant à l'épreuve le contrat de générations. (BZ 28.8.2019, Der Bund 11.9.2019).

A partir de 2021, les successions devront rembourser - jusqu'à un montant maximum - les prestations complémentaires touchées par leurs parents décédés, si ces derniers ont laissé un patrimoine, comme par ex. une maison. (BZ 17.10.2019). Cette règle pourrait également s'appliquer en cas de "dilapidation" de la fortune.

Les directives relatives aux "détectives sociaux" ont été publiées. Les détectives devront disposer notamment d'une formation, d'expérience, nul antécédent judiciaire. Les moyens auxiliaires autorisés et les lieux d'observation où l'observation est permise sont également définis.

96 % des caisses de retraites présentent un degré de couverture d'au moins cent pour cent. Selon le Moniteur de Swisscanto, le degré de couverture pour les caisses de droit privé est de 117,5 % et de 111 % pour les caisses de droit public à fin septembre 2019. Des pertes peuvent toutefois intervenir rapidement car de nombreuses caisses ont investi de manière risquée.

P. Lässer